RÈGLEMENT et CONDITIONS GÉNÉRALES

VIDE GRENIER du Dimanche 26 AVRIL 2020 (3 Mai en cas de report)

Organisé bénévolement par les membres du ***LIONS CLUB de CAGNES LES VALLÉES*** dont les bénéfices seront reversés entièrement aux œuvres du Lions,

Ouvert à toute personne qui en fait la demande, à condition que ce soit à titre occasionnel, ne constituant pas un revenu para commercial.

L'exposant ne doit pas avoir participé à plus de 2 vides greniers par année civile.

Dossier d'inscription :

- **1 photocopie de la Carte d'Identité** .(recto-verso) ou du Passeport
-1 **photocopie de la Carte Grise du Véhicule**

- **1 chèque de réservation** à l'ordre du Lions Club Cagnes les Vallées correspondant au nombre de places réservées

- **1 chèque de caution de 20 €** à l'ordre du Lions Club Cagnes les Vallées, en garantie de la propreté de l'emplacement. Celui-ci sera restitué au stand d'accueil après vérification de la propreté de l'emplacement en fin de journée. Plus aucun objet ou déchet ne devra rester sur l'emplacement.

Vous devrez remmener vos marchandises non vendues et déchets (pas de containers Poubelle)

- **Le règlement et le bon de réservation,** complétés et signés,

-**Une enveloppe timbrée à votre adresse pour renvoi du bon de réservation Validé**

Réservation par tél : 06.95.02.40.42 ou par mail : lionsact.clv@gmail.com dans la limite des places disponibles.
Envoyer les documents : Edouard JORDAN
60 chemin du Val Fleuri bat A1
06800 Cagnes sur Mer

Toute réservation annulée moins de 48 h avant la manifestation ne sera pas remboursée.

L'organisateur se réserve le droit de refuser toute demande d'inscription pour des raisons liées à l'organisation ou à la gestion de la manifestation et notamment lorsque la totalité des emplacements ont été attribués.

En cas de fortes pluies, l'organisateur se réserve le droit d'annuler la manifestation. (La réservation sera remboursée, sur présentation de l'original du bon de réservation, sauf si possibilité de reporter la manifestation). En cas de pluie en cours de journée, aucun remboursement ne sera effectué.

Chaque exposant s'engage à ne pas déborder de l'emplacement qui lui a été attribué. Il sera seul responsable de ses objets et véhicule : le Lions Club ne pourra être tenu en aucun cas responsable d'un vol quelconque ou de toute dégradation et n'interviendra nullement en cas de litige entre acheteur et vendeur. L'exposant en signant ce document certifie être détenteur d'une assurance en responsabilité civile en cours de validité.

Le Lions Club a pour sa part un contrat d'assurance Responsabilité Civile Manifestation (ALLIANZ)

L'exposant certifie que les objets sont sa propriété, et n'ont pas été achetés dans un but de revente lors du vide grenier.

Pas d'armes blanches, à feu ou produits inflammables ,toxiques ou dangereux

Pas d' objets (livres, revue, K 7, autres…) à caractère raciste, pornographique ou de contrefaçon.

Les ventes de boissons et produits alimentaires par les exposants ne sont pas acceptées.

L'organisateur se réserve le droit d'exclure tout exposant non respectueux des présentes conditions générales.

SEULS LES VEHICULES INSCRITS PEUVENT ENTRER(Pas entrée et sortie pour décharger)

Par votre signature vous acceptez ce Règlement et ces Conditions Générales

Fait à ……., le ..... signature